



INFO & ACTU

SOMMAIRE

- ◆ Edito
- ◆ Tranquillité publique
- ◆ Informations intempéries
- ◆ Sécurité routière
- ◆ Sécheresse
- ◆ Demande de pièce d'identité
- ◆ Canicule
- ◆ Feux de forêt et de végétation
- ◆ Espace des Solidarités Départementales
- ◆ Reprise des concessions en état d'abandon
- ◆ Conseil municipal
- ◆ Carte Avantages jeunes
- ◆ Centre de loisirs
- ◆ Club ado
- ◆ Classe découverte
- ◆ Mon Village
- ◆ Atelier Photographique

MAIRIE DE CHÈVREMONT
2 rue de l'église
90340 CHÈVREMONT

- **Accueil :**
03 84 21 08 56
- **Horaires :**
- Lundi : 8h à 12h
- Mardi : fermé
- Mercredi : 8h à 12h
- Jeudi : 13h à 17h
- Vendredi : fermé
- Samedi : 9h à 12h
- **Site internet :**
www.chevremont.fr
- **Courriel :**
mairie@chevremont.fr

EDITO

L'orage de grêle, qui a traversé notre région, n'a pas épargné notre commune. Nous sommes nombreux à avoir subi des dommages sur nos habitations, véhicules et espaces extérieurs. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer. L'heure est maintenant aux remises en état et aux discussions avec les assurances. Souhaitons que les indemnisations seront à la hauteur des préjudices subis. Ces épisodes extrêmes deviennent plus fréquents. Nous devons malheureusement nous y adapter. La municipalité et le conseil municipal tiennent à manifester leur solidarité à tous ceux qui ont été touchés par cet évènement.

Bien à vous
Jean-Paul MOUTARLIER

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°33/2022 du 24 juin 2022, les rassemblements de personnes portant atteinte à la tranquillité publique sont interdits tous les jours de la semaine entre 22h et 6h sur tout le territoire de la Commune et particulièrement aux abords des lieux suivants :

- lotissement des Trois Chênes,
- secteur du centre village (Mairie, écoles, cimetière, centre culturel, crèche, salle polyvalente « La Chougalante », conservatoire Dutilleux, église),
- secteur de la place des fêtes et du monument aux morts situés rue de Pérouse.

Les infractions au présent arrêté seront constatées, verbalisées et poursuivies conformément aux lois par toutes les forces de l'ordre habilitées à dresser un procès-verbal.

INFORMATIONS INTEMPÉRIES

Les dommages provoqués par les vents violents ou la grêle ne relèvent pas du régime de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie tempête-neige-grêle (TNG) des contrats d'assurance dommages (multi-risque habitation...). Les sinistrés (particuliers, entreprises ou collectivités locales) n'ont donc pas à attendre que l'Etat ou la commune ait pris un arrêté de catastrophe naturelle pour être indemnisés de ces dommages. Si leurs biens sont assurés avec cette garantie, ils seront indemnisés directement par leurs assureurs.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A compter de début juillet, deux radars seront installés dans la commune :

- l'un sera situé rue de Pérouse, dans le secteur de l'impasse du Breuille,
- le second sera situé rue de la Gare, à proximité de l'impasse du Grivé.

SÉCHERESSE

Depuis le 4 juin, par arrêté préfectoral n° 90-2022-06-03-00002, le Territoire de Belfort est passé en **alerte sécheresse niveau 1** ce qui entraîne la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau.

Les restrictions en vigueur consistent à interdire :

- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris et potagers entre 8h et 20h,
- l'arrosage des terrains de sport entre 8h et 20h,
- le lavage des véhicules des particuliers à domicile,
- le remplissage ou la vidanges des piscines, sauf 1^{er} remplissage ou réajustement,
- le remplissage ou la vidange des plans d'eau,
- le fonctionnement des fontaines d'ornement lorsque c'est techniquement possible,
- le nettoyage des surfaces imperméabilisées (toitures, façades, trottoirs,...) sauf en cas de recours à du matériel haute pression ou à une auto laveuse.

CANICULE

Respectez les consignes des autorités. Informez-vous auprès de Météo-France et de votre Préfecture.

ESPACES DES SOLIDARITÉS

DÉPARTEMENTALES



CHANGEMENT DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DES ESPACES DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES DU TERRITOIRE DE BELFORT

À PARTIR DU
1^{ER} JUILLET 2022
LE NUMÉRO UNIQUE D'APPEL DES ESD DEVIENT LE
03 84 90 94 90
(PRIX D'UN APPEL LOCAL)

Le fonctionnement du nouveau numéro restera identique et permettra à chaque appelant d'être mis en relation avec l'ESD de son choix en fonction du numéro composé :

- 1 pour l'ESD Belfort Ouest,
- 2 pour l'ESD Belfort Est,
- 3 pour l'ESD Nord Territoire,
- 4 pour l'ESD Sud Territoire.

Les personnes qui ne connaîtraient pas leur ESD de référence sont invitées à se rendre sur le site internet du Département www.territoiredebelfort.fr

DEMANDE DE PIÈCE D'IDENTITÉ

Désormais, il est possible de faire votre demande de carte nationale d'identité et de passeport en ligne sur le site :

www.ants.gouv.fr

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

Ayons les bons réflexes

9 feux sur 10 sont d'origine humaine et pourraient donc être évités. À l'approche de l'été, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère, il est primordial de connaître largement les réflexes à adopter pour éviter les départs de feux. Diffuser les bons réflexes est l'objectif premier de la campagne de prévention nationale lancée le 17 juin par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Informations sur le site feux-foret.gouv.fr.



REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT

D'ABANDON

Constat final (3^{ème} affichage)

Le procès-verbal des concessions abandonnées qui indique les emplacements des tombes concernées est affiché :

- au panneau d'affichage situé rue de l'Église,
- au portail du cimetière.

Il est également consultable sur le site internet de la commune (www.chevremont.fr) et au secrétariat de Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Services périscolaires et extrascolaires :

Le Conseil Municipal a adopté les nouveaux tarifs des services périscolaires (garderie, restauration scolaire, accueil du mercredi,) et extrascolaires. Ces tarifs ont été simplifiés et légèrement revalorisés pour certains d'entre eux. Cette augmentation ne couvre que très légèrement la croissance des coûts que nous subissons.

Le nombre d'inscrits a été limité à 20 enfants le mercredi et 30 enfants durant les vacances scolaires. Les Chèvremontois seront priorités lors des inscriptions.

Le règlement a été légèrement modifié afin d'améliorer la prévisibilité des effectifs.

Nomination d'un correspondant sécurité routière :

Alexandre Groetz, adjoint, a été nommé à cette fonction.

Attribution de lots pour la fête de l'école publique :

30 entrées gratuites ont été attribuées pour le loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école publique dans le cadre de la fête de l'école qui s'est déroulée le 25 juin dernier.

Renouvellement de la « carte avantages jeunes »

La commune prend en charge le financement de cette carte d'une valeur de 7 €. La distribution se déroulera courant septembre (2 samedis matin).

Subvention à l'association des anciens combattants :

150 € ont été attribués à cette association.

Vente de bois :

Une grume isolée a été vendue à un particulier pour un montant de 300 €. Ce prix a été proposé par l'ONF.

Club ado : modification du règlement intérieur :

La cotisation au club ado se monte actuellement à 30 € par jeune. Une participation de 20 € sera demandée pour le séjour de 3 jours.

Ateliers municipaux : modification du projet :

Le Conseil Municipal a préféré prioriser les travaux d'isolation intérieure de la zone devant être chauffée (15 635 € TTC) par rapport à la pose du bardage qui ne générera que peu d'économies d'énergie. Le bardage sera réalisé ultérieurement.

Autres décisions :

La publicité des actes règlementaires par affichage sera poursuivie.

L'intervention de l'archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de mettre à jour les archives de la commune conformément à la réglementation a été approuvée (coût 1085.20 €).

La modification du règlement de service de la médecine professionnelle intégrant l'intervention de professionnel de santé autres que des médecins et les tarifs correspondants ont été adoptés, ainsi que l'autorisation donnée au centre de gestion de lancer une consultation pour le renouvellement du marché d'assurance statutaire pour la période 2023-2024.

La gestion par Territoire d'énergie 90 des certificats d'économie d'énergie a été adoptée.

CARTE AVANTAGES JEUNES

Comme l'année passée, la Commune offre la carte avantages jeunes aux Chèvremontois âgés de 12 à 21 ans révolus.

Les jeunes devront se présenter personnellement munis de leur pièce d'identité **pour retirer les cartes** (pas d'inscription) les samedis 03/09/2022 ou 17/09/2022 de 9h30 à 11h30 **en mairie**.

CENTRE DE LOISIRS



Programmation

07 juil	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Après-midi					

Le camp scout ouvre ses portes cet été à Chèvremont ! Installation d'un campement, course d'orientation, découverte des végétaux comestibles sont au programme. Entre survie et détente, les enfants seront bien occupés cet été. Balade, plage, sentier pieds nus, les enfants seront un maximum en plein air.



CLUB ADO

Le club ado reprend en septembre 2022 ! Les 11-14 ans participeront à des sorties ou des animations organisées par les animatrices les vendredis. Pour les 14-18 ans, ils auront des ateliers pour organiser leur séjour et ils participeront à des animations également les vendredis. L'ensemble des activités sera à définir avec les jeunes. Vous pouvez demander un dossier au centre culturel.



CLASSE DÉCOUVERTE



Ecole publique de Chèvremont
Les classes de CE1, CE2/CM1 et CM2 soit 61 enfants sont partis en classe de découverte au centre de la Roche au Trésor à Pierrefontaine-les-Varans du 1^{er} au 3 juin. Le programme était chargé pour chaque classe :
- les CE1 ont vécu au temps de la préhistoire : au programme, art pariétal, initiation à la paléontologie, spéléologie.
- Les CE2/CM1 ont quant à eux fait beaucoup de sport : accrobranche, canoë-rando, équitation, balade sensorielle.
- Séjour sportif aussi pour les CM2 : équitation, VTT, course d'orientation, escalade et biathlon tir à la carabine laser.
Tout le monde est rentré fatigué mais avec des souvenirs plein la tête! Les enseignants remercient la mairie, l'association « la CAPE » et les parents d'élèves, sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

ASSOCIATION MON VILLAGE

Atelier Bons Jours / OPABT : Une rencontre sera organisée en septembre avec la responsable des ateliers pour présenter les différents ateliers possibles et décider de la relance d'une activité physique adaptée aux plus de 60 ans. N'hésitez pas dès maintenant à exprimer vos souhaits.

Clubs : Les clubs d'informatique, de travaux d'aiguilles, de patchwork, de poterie, de l'atelier mémoire vont interrompre leurs activités durant les mois de juillet et août mais reprendront dès septembre.

Le club d'anglais, nouvellement créé, va prolonger les cours en juillet.

Le club de ping-pong va, lui, maintenir son activité le mardi soir. C'est le moment de se renseigner pour pouvoir participer dès le démarrage des groupes.

Marche semi-nocturne : Au restaurant les Sapins à Pérouse : mercredi 20 juillet, inscription obligatoire, prix 25€. Nombre de places limitées à 30 personnes.

ATELIER PHOTOGRAPHIQUE

L'Atelier Photographique de Chèvremont expose ses portraits à Belfort Tourisme jusqu'au 21 juillet 2022 sur le thème "Visages et mains", au 2 place de l'Arsenal à BELFORT :

- du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Fermé le dimanche

Nous vous souhaitons une bonne visite et de bonnes vacances.

